

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-648458

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
ANS

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Sophia Abdellah

Date de naissance :

19/3/61

Adresse :

Hab. Tahrir

Tél. :

06615611793

Total des frais engagés :

127,15

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR JELLOUN Specialiste en Ophtalmologie

102, Bld Zekrikha 20 Etape Casablanca

05 22 27 82 00

05 53 32 02 46

Date de consultation :

11 MAI 2023

Nom et prénom du malade :

BEN SALIMA Mohamed Faycal

Age :

Enfant

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Alzheimer

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : *12/5/2023*

Signature de l'adhérent(e) :

Sophia Abdellah



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/01/2013				<i>Gautier</i> Dr BENJOUCE LOUIS Spécialiste d'Ophtalmologie Maladies et Chirurgie des Yeux 02.Bd Zerkhuni 2 ^e Etage Casablanca Tél A: 00212 33 80 00 00 P. 00 00 00 00 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DE LA GARE</i> NPE : 062095286	11/01/2013	124,15

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS DENTAIRES	TRAITEMENTS	COEFFICIENT DES TRAVAUX
		MONTANTS DES SOINS
		DEBUT D'EXECUTION
		FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	DATE DU DEVIS
		DATE DE L'EXECUTION
	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BENJELLOUN Mohamed Faycal
Medecin Spécialiste en Ophtalmologie

Pathologie vitréo-rétinienne

102, Bd Zerkouni - Casablanca

Tramway : Station Av Hassan II

E-mail : drbenjfay@hotmail.fr



الدكتور محمد فيصل بنجلون

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

أمراض وجراحة الشبكة

Tél.: 05 22 27 82 00 - 05 22 22 19 64

Fax : 05 22 27 06 71

Urgences : 06 53 38 63 46

11 Mai 2023

Casablanca le

Mme Zoubida BENSALMIA

FRAKIDEX Pom. Ophta. 5 g
Distribué par : ZENITHPHARMA,
96 zone industrielle Tassila Inelgane,
Agadir- Maroc. PPV : 20,80 dh
AMM N°30/19/DMP/21/NRQDNM

1/ Idroflog ou Pure collyre :

1 goutte 4 fois par jour et au besoin sans limites et sans arrêt aux deux yeux

20,80

2/ Frakidex pommade :

1 application par jour le soir pendant 5 jours OG seul

58,60

3/ Lefox collyre :

1 goutte 4 fois par jour pendant 7 jours aux deux yeux

24,75

4/ Physiodose collyre :

Lavage avant Lefox et le matin

124,15

Dr BENJELLOUN Mohamed Faycal
Spécialiste en Ophtalmologie
Médecin et Chirurgie des Yeux
102 Bd Zerkouni 12^e Etage Casablanca
P. 0653386346

En instillation, en lavage ou en bain, Physiodose sérum physiologique peut être utilisé quotidiennement pour l'hygiène oculaire, à raison d'1 à 6 lavages par jour, en fonction des besoins.



Mode d'emploi :

Déposer quelques gouttes de solution dans chaque œil, en prenant garde de ne pas mettre en contact l'unidose avec la surface de l'œil. Essuyer l'excédent de liquide avec une compresse.

Précautions d'emploi :

En cas de traitement par un collyre, attendre 15 minutes avant son instillation.



POUR L'HYGIÈNE DES OREILLES

En rinçage. Pour une parfaite hygiène auriculaire, utiliser Physiodose sérum physiologique pour entraîner les dépôts solubilisés de cérumen et rincer le conduit auditif externe après utilisation d'une solution tension-active auriculaire.

Mode d'emploi :

Rincer le conduit auditif externe avec Physiodose sérum physiologique. Utiliser 1 dose pour les 2 oreilles. Essuyer l'excédent de liquide avec une compresse.

Mises en garde :

L'utilisation auriculaire de ce dispositif médical en cas de tympans perforés, d'antécédents de chirurgie de l'oreille, d'affections chroniques de l'oreille est déconseillée ou doit faire l'objet d'un conseil préalable de votre médecin ou de votre pharmacien.

POUR LE LAVAGE DES PLAIES

Mode d'emploi :

Rincer la plaie en utilisant la dose côte et en prenant garde de ne pas mettre en contact l'unidose avec la

Précautions d'emploi :

Essuyer l'excédent de liquide unique sur la peau saine.

physiod

ZENITH Pharma
PPC : 47,75 DH

e unidose pour différentes utilisations.
S'INJECTER, NE PAS VALER. USAGE UNIQUE. Ne pas ouverte ou cassée au vu du risque de rapide pénétration. Si les symptômes persistent ou s'accentuent, consultez un Médecin. Veuillez lire tout incident grave survenu aux Laboratoires Gilbert - site internet : www.gilbert.com. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

SÉPARATION
La limite d'utilisation est indiquée sur l'unidose. Conserver à température inférieure à 30°C.

Physiodose saline solution can be used daily for ocular hygiene at a frequency of 1 to 6 washings per day, depending on the needs.

Instructions for use :

Pour a few drops of solution into each eye, taking care not to touch the surface of the eye with the vial. Wipe away excess liquid with a gauze.

Precautions for use :

Wait 15 minutes before using any other eye treatment product.

FOR EAR HYGIENE

By rinsing. For perfect ear hygiene, use Physiodose saline solution to flush out solubilised earwax deposits and rinse the external auditory canal after using a surfactant auricular solution.

Instructions for use :

Rinse the external auditory canal with Physiodose saline solution. Use 1 vial of the product for both ears. Wipe away the surplus liquid with a gauze pad.

Warning :

Ear use of this medical device in cases of perforated eardrums, a history of ear surgery or chronic ear conditions is not recommended or should be advised in advance by your doctor or pharmacist.

FOR CLEANSING WOUNDS

Instructions for use :

Rinse the wound, using the entire contents of one vial and taking care not to touch the wound with the vial.

Precautions for use :

Wipe away the excess liquid from the unaffected area only.

WARNING

Do not use the same single-dose for the different uses. EXTERNAL USE. DO NOT INJECT. DO NOT SWALLOW. SINGLE USE.

Do not use a single dose that has already been opened or damaged because of the risk of rapid bacterial contamination.

If the symptoms persist or worsen, consult your doctor. Please return any major incident involving with this device to Laboratoires Gilbert - website: www.labogilbert.fr and/or the national Competent Authority. KEEP OUT OF SIGHT AND REACH OF CHILDREN.

STORAGE CONDITIONS

Do not exceed the expiry date indicated on the single dose. Store at a temperature below 30°C.